

Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du midi

Titre(s) : Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du midi

Ensemble : Collection des mémoires relatifs à la Révolution française 27

Auteur(s) : Fréron, Louis-Marie-Stanislas (1754-1802)

Editeur, producteur : Paris : Baudouin frères, 1824

Description matérielle : XIV-390 p. : rel. ; in 8 ?

Note sur le contenu : par le citoyen Fréron, ex-député à la convention nationale et commissaire du gouvernement dans les départemens méridionaux avec les pièces justificatives et augmenté d'éclaircissemens et documens historiques

Résumé ou extrait : rapport de la mission du citoyen Fréron dans le midi ordre donné le 1er prairial de ne laisser passer aucuns vivres aux prisonniers du fort Jeandoux lettres du citoyen Méchin, au citoyen Fréron, faisant l'éloge le plus complet de la mission de ce dernier procès verbaux des juges de paix de Marseille et environs, sur les nombreux assassinats qui s'y sont commis avant et après le 17 prairial détails de l'assassinat de Breyssand, administrateur du district de Sisteron, département des Basses-Alpes, raconté par son fils, officier dans les armées de la République dénonciation contre Mévolhon, ex-constituant de 89, auteur de ce crime, et en vendémiaire un des grands meneurs de la section Fontaine-Grenelle, à Paris armement d'une compagnie du Soleil, par le représentant Chambon procès verbal du massacre du fort Jean à Marseille note des déclarations faites devant le jury d'accusation, le 10 germinal an 4, par le citoyen le Cesne, capitaine des grenadiers du 1er bataillon de Loir et Cheridem par le citoyen Bruno, volontaire au même bataillon inculpations directes faites par ce témoin, contre Cadroy conduite et discours de ce représentant, excitant au meurtre, au milieu des cadavres état de situation des prisonniers au fort Jean, avant le 17 prairial, époque fixe de l'assassinat, par un témoin oculaire état de situation du fort Jean, le 17 prairial jour du massacre par le même état de situation du fort Jean, après le 17 prairial par le même fosses creusées au lazaret et préparées avec de la chaux vive, trois semaines avant le massacre ordre aux boulangers de ne point cuire de pain pour les prisonniers, le 18 prairial, lendemain du massacre détails authentiques sur les attaques livrées aux différens cachots, et sur les horreurs qui y furent exercées conduite, menances et propos qui prouvent que c'étaient des royalistes qui commettaient tous ces crimes déclarations de plusieurs citoyens échappés au massacre du fort Jean dénonciations graves contre Pagez, commandant du fort Jean, à cette époque, et contre Manoly, son secrétaire lettre de l'accusateur public du tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, au citoyen Fréron, sur tous les assassinats parvenus à sa connaissance aveu fait par lui que des perfides émissaires parcouraient les villes et excitaient le peuple autre aveu fait par lui, que deux représentans du peuple étaient sur les lieux et que la voix de l'accusateur public était bien faible pour se faire entendre provocations au massacre, excitées par les autorités constituées; preuves tirées de la correspondance officielle de Gabriel, procureur syndice espèce de récrimination contre Cadroy et Chambon par le même Gabriel lettre du même à Cadroy, qui jette un grand jour sur la conduite de ce représentant raisons pour lesquelles Cadroy n'avait pas voulu malgré les instances de Gabriel, établir de tribunal à Marseille aveux précieux consignés dans une lettre écrite au

commissaire du gouvernement par le citoyen Pagez ex commandant du fort Jeanpreuve tirée du rapport du représentant Chambon, que Cadroy est venu aud-devant de lui, en témoignant beaucoup de gaieté, tandis que depuis quatre heures on massacrait au fort Jeanprocès verbaux des massacres dans la prison d'aix, le 22 floréalsecours demandés inutilement par la municipalité d'Aix, au représentant du peuple Chambonenlèvement de deux pièces canon par les égorgeurs feu mis à la prisonlâche fondue de la municipalité d'Aixégorgement de trente prisonniersmassacre dans les prisons de Tarascon, le 6 messidor an 3noms des vingt quatre prisonniers égorgés et jetés dans le Rhônearrêté des représentans du peuple Guérin et Chambon, servant de motifs à cet attentatsecond massacre à Tarascon, le 2 messidor an 3égorgement de vingt-trois individus dont deux femmesmassacre dans les prisons d'EyraguesCadroy convaincu de royalisme par ses propres écritsentrée de cent vingt-huit émigrés autorisée par arrêtés de Durand-Maillanedix de ces émigrés, ayant rempli des fonctions publiques dans Toulon, du temps des Anglais, et signataires de l'acte d'emprunt d'un million de piastres fortes, au nom de Louis XVII, où sont donnés pour hypothèque les arsenaux et l'escadre de Toulon, acte passé par-devant notaireVeuve d'un brave officier tué dans un combat naval, privée de la propriété nationale qu'elle avait acquise, par un émigré rentré sous de fausses qualificationssituation politique du département du Var, et conduite des représentans qui y étaient en missionprotection ouverte accordée par Durand-Maillane aux traitres qui ont livré Toulon. preuves qu'on assassinaient encore dans Marseille la veille de l'arrivée du commissaire du gouvernement, et démenti formel donné à ce sujet aux assertions du représentant Guérinentrée d'un émigré nommé Abeille, parlementaire, chargé par les sections de Marseille de traiter avec l'amiral Hood, commandant l'escadre anglaise copie de ses pleins pouvoirs donnés par le comité de sûreté général des sections de Marseillepièces de conviction à cet égarddéclaration préliminaire de l'amiral Hood, exigeant, pour première condition, le rétablissement de la monarchie en Francepreuves que les émigrés rentrés dans le Midi ne peuvent pas se dire victimes du 31 maiprisonniers patriotes enfermés dans les casemates du fort la Malgue pour avoir combattu les Anglais avec l'armée républicainejugement du tribunal populaire martial de Toulon, sous le règne de Louis XVII, qui condamne à la peine de mort le commandant du détachement des Toulonnais, pour avoir coopéré, à Paris, à la journée du 10 aoûtderniers adieux de ce républicain à sa mèrecréation, à Brignolles, d'une compagnie du Soleil, par le représentant IsnardDurand-Maillane choisissant pour son secrétaire un émigrépièces à l'appuiplan de désorganisation de toutes les armées de la République; destitution, par Aubry, de plusieurs officiers généraux de l'armée d'Italie qui s'étaient distingués au siège de Toulondéni de justice et violation d'un décret formel, par le même Aubry, envers Buonaparte, général actuel de l'armée d'Italiearrêté rédigé par Job Aimé, de l'assemblée primaire de Montélimart, pour ne pas reconnaître les décrets du 13 fructidorprocès verbal de la municipalité de Montélimart, constatant les prujets contre révolutionnaires de l'Estang et de Job Aiméassassinat d'un républicain de Montélimart, obéissant à un mandat d'amener. Lettre de sa soeur à ce sujettableau des crimes de l'Estang, de Job l'Aimé, et des intrigues d'un comte de Castellane leur complice, cousin de Castellane, président de la section. Le Pellletier de Paris, correspondant avec luienlèvement par eux de dix sept barils de poudre destinés pour l'armée d'Italie, et leurs efforts pour allumer la guerre civile dans le midi enlèvement à main armée de trente-six prévenus d'émigration qui étaient traduits par devant différens tribunauxarrêté des représentans Chambon et Mariette, ordonnant l'arrestation de tout un quartier habité par 1500 citoyens arrêté de Cadroy, portant arrestation de soixante quinze citoyens et de huit femmeséclaircissemens donnés sur ces deux arrêtés par le citoyen Grillon, adjudant général, commandant alors à Marseille mise en liberté par Mariette, de cinq déserteurs traduits à un tribunal militairesituation de Beaucairehommes, femmes et enfans retenus dans les prisons pendant une année entièreassassinat de Tavernal, ex-législateurun quintal et demi de soufre enflammé, jeté par le soupirail de leurs cachots, pourles brûler et les étoufferentrée à Beaucaire d'émigré de 92trois gardes du corps du tyran, membres de la municipalité actuelleproposition d'un roi par Durand-Maillanedéclaration faite à ce sujet chez un juge

de paix, par trois fonctionnaires publics, témoins oculaires lettre du général Gardanne, constatant qu'Isnard disait que le peuple n'avait qu'à demander un roi, qu'il l'obtiendrait éclaircissemens historiques

Sujet(s) : Z118